

## Budget - Finances

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**en date du 02 AVRIL 2024**

N°8

### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE 2024**

#### **Note de synthèse :**

Le budget supplémentaire poursuit deux objectifs :

- intégrer les conséquences financières de l'année N-1 : résultats et reports tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- enregistrer les nouvelles dépenses et recettes ayant émergé au début de l'année N.

Les résultats de l'année 2023 font ressortir les éléments suivants :

<b>Affectation sur 2024</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	243 498,32 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	913 218,77 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	2 737 394,99 €

Le montant inscrit au 1068 (913 218,77 €) doit couvrir le montant du solde d'exécution de la section d'investissement (243 498,32 €) et la différence entre les restes à réaliser en investissement (669 720,45 €).

Les restes à réaliser (ou reports) de l'année 2023 sont les suivants :

En dépenses d'investissement	1 715 350,00 €
En recettes d'investissement	1 045 629,55 €
En dépenses de fonctionnement	391 078,69 €
En recettes de fonctionnement	3 321,00 €

Enfin, les crédits supplémentaires sont proposés :

En dépenses d'investissement	1 422 773,57 €
En recettes d'investissement	2 335 992,34 €
En dépenses de fonctionnement	2 944 684,30 €
En recettes de fonctionnement	595 047,00 €

Il vous est proposé, au travers de cette délibération, de valider ce projet de budget supplémentaire 2024.

#### **Projet de délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 et suivants,

Vu le Budget Primitif 2024 adopté par délibération n°23-121 du 18 décembre 2023,

Vu la délibération d'affectation des résultats du 2 avril 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire 2024 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **6 717 384,88 €** se décomposant comme suit :
  - ✚ 3 335 762,99 € pour la section de Fonctionnement
  - ✚ 3 381 621,89 € pour la section d'Investissement
  
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.